



AVIS PUBLIC

Publication et entrée en vigueur du règlement 2023-01 concernant l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaires avec désinfection par rayonnement ultraviolet

Le 3 avril 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement 2023-01 concernant l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaires avec désinfection par rayonnement ultraviolet. Ce règlement établit les modalités de la prise en charge par la municipalité de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet conformément à l'article 87.14.1 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q. c. Q-2, r. 22).

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'adresse www.sainte-flavie.net ou en s'adressant à la municipalité :

- par courriel à l'adresse info@sainte-flavie.net
- par téléphone au 418-775-7050
- au bureau municipal, temporairement situé au 125, rue de l'Expansion, du lundi au jeudi, de 8h30 à midi et de 13h à 16h

Donné à Sainte-Flavie, ce 10 avril 2023.

Julie Dubé
Directrice-générale et greffière-trésorière